

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 514

1^{er} mars 2013

SOMMAIRE

ABC Heritage Assets Holding S.A.	24654	Institut de Formation Sectoriel du Bâti-	
Accountis S.A.	24654	ment S.A.	24670
ACE S.à r.l.	24653	Interbois S.A.	24668
AGORA-Wash S.A.	24664	International Télécommunications Know	
Alba Properties S.A.	24654	How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A.	24657
Alliance Patrimoniale S.A.	24664	Invescom S.à r.l.	24656
Alliance Patrimoniale S.A.	24662	Iridium Finances S.A.	24670
Alliance Patrimoniale S.A.	24663	Jardicoop S.A. - SPF	24655
Ambi Group S.A.	24657	Kalinde S.A.	24657
Aral Luxembourg S.A.	24664	Kibu S.A.	24656
Aral Luxembourg S.A.	24662	Lireto Invest S.A.	24670
Atelier Graphique Bizart S.à r.l.	24665	Luxind S.à r.l.	24655
Atlantic Ré	24660	Lux Star International S.à r.l.	24626
Atos Luxembourg PSF S.A.	24660	LX Alpha S.à r.l.	24669
Au Plaisir de Vivre S.à r.l.	24664	LX Beta S.à r.l.	24669
Aurfer Participations S.A.	24663	Maleta Holding S.à r.l.	24670
Avaloq Luxembourg S. à r.l.	24661	Melf S.à r.l.	24672
BAEK Securitisation S.à r.l.	24626	Packaging and Logistics Industries S.A. ..	24656
Baltic Enviro Greenergies Advisors	24663	Samora S.A.	24666
Barbieri S.A.	24666	Samsonite IP Holdings S.à r.l.	24667
Begyval S.A.	24665	S.C. Holding S.A.	24667
Belenos S.A.	24665	Sixty Sixth	24667
BlueBay Direct Lending I Investment		Slovenia Broadband S.à r.l.	24666
Green (Luxembourg) S.à r.l.	24626	Spirits International B.V.	24668
Carida S.à r.l.	24630	Stele S.A.	24671
Five and Fifth	24663	Structured Solutions	24668
HAEK Securitisation S.à r.l.	24665	SV Fund Services S.A.	24654
H B M S.A. Holding	24660	V.I.M. S.C.I.	24661
Hesper Grund und Boden S.A.	24656	Whitehall Street International Real Estate	
House Technic S.A.	24656	2008	24630
HTC Luxembourg S.à r.l.	24656	Wilic S.à r.l.	24630
ICGRedStone S.à r.l.	24657	Wonlux S.A.	24655
IFYS I S.A.	24669		

BlueBay Direct Lending I Investment Green (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 768.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.532.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014228/11.

(130016847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

BAEK Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.162.

Auszug aus dem Protokoll der Geschäftsführung vom 15. September 2010

Am 15. September 2010 um 16:00 Uhr fand am Gesellschaftssitz obiger Gesellschaft eine Geschäftsführersitzung statt.

Die Geschäftsführung nimmt die Umfirmierung des Gesellschafters M.M.Warburg-LuxInvest S.A. zum 01.10.2010 in WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. zur Kenntnis.

Es handelt sich dabei um eine reine Namensänderung, die über den Wechsel des Firmennamens hinaus keinerlei Folgen hat.

Luxembourg, den 25. Januar 2013.

Im Auftrag WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A

Zentralverwaltung

Unterschriften

Référence de publication: 2013014235/17.

(130016922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.100.010,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.494.

In the year two thousand twelve, the thirteenth December, before Maitre Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Lux Star International S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 47 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B132494 (the Company), incorporated on 2 November 2007 pursuant to a deed of Maitre Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 9 November 2007 on page 2556. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time on 6 November 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

Constellation (Gibraltar) Holdings Limited a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 19 Town Range, Gibraltar, registered with the «Registar of companies» of Gibraltar, under the number 99517, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Sofia Afonso-Da Chao Conde, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 7,560,000 (seven million five hundred and sixty thousand) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,600,000 (seventy-five million six hundred thousand Euro), represented by 7,560,001 (seven million five hundred and sixty thousand and one) shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, to an amount of EUR 75,600,010 (seventy-five million six hundred thousand and ten Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) share of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified above (see item 2.);

4. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company (the Articles);

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. and 4. above; and

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10 (ten Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 75,600,000 (seventy-five million six hundred thousand Euro), represented by 7,560,001 (seven million five hundred and sixty thousand and one) shares with a par value of EUR 10 (ten Euro) each, to an amount of EUR 75,600,010 (seventy-five million six hundred thousand and ten Euro) by way of the creation and issuance of 1 (one) share of the Company with a par value of EUR 10 (ten Euro), and the Sole Shareholder hereby issues such new share (the New Share).

Third resolution - Subscription and Payment

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to 1 (one) share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of a contribution in cash of an amount equal to the EUR 384,030 (three hundred eighty-four thousands and thirty Euro) (the Contribution in Cash).

The above Contribution in Cash to the Company, in an aggregate net amount of EUR 384,030 (three hundred eighty-four thousands and thirty Euro) to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 10 (ten Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 384,020 (three hundred eighty-four thousands and twenty Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of the Contribution in Cash is forthwith at the free disposal of the Company.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Constellation (Gibraltar) Holdings Limited	7,560,001
Total of shares:	7,560,001

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 8. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at seventy five million six hundred thousand and ten Euro (EUR 75,600,010), represented by seven million five hundred sixty thousand and one (7,560,001) shares having a nominal value of ten Euro (EUR 10) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Lux Star International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 47, J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132494 (la Société). La Société a été constituée le 2 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 9 Novembre 2007 à la page 2556. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 Novembre 2007, en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu:

Constellation (Gibraltar) Holdings Limited, une société de droit Gibraltar, ayant son siège social à 19 Town Range, Gibraltar, et immatriculée sous le numéro 99517 auprès du «registre des sociétés» de Gibraltar, (l'Associé Unique);

ici représentée par Mr Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 7,560,000 (Sept Millions Cinq Cent Soixante Mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (Dix euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 10 (Dix euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 75,600,000 (Soixante Quinze Millions Six Cent Mille euros) représenté par 7,560,001 (Sept Millions Cinq Cent Soixante Mille et Une) parts sociales ayant une valeur nominale de 10 euro (Dix euro) chacune, à un montant de EUR 75,600,010 (Soixante Quinze Millions Six Cent Mille et Dix Euros), par voie de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 10 euro (Dix euro);

3. Souscription et paiement en espèces de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus;

4. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société (les Statuts);

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée aux points 3. et 4. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 10 (Dix euro) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 75,600,000 (Soixante Quinze Millions Six Cent Mille euros) représenté par 7,560,001 (Sept Million Cinq Cent Soixante Mille et Une) parts sociales ayant une valeur nominale de 10 euro (Dix euro) chacune, à un montant de EUR 75,600,010 (Soixante Quinze Millions Six Cent Mille et Dix Euros), par voie de l'émission de 1 (une) part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 10 euro (Dix euro) et l'Associé Unique émet cette nouvelle parts sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'associé Unique déclare (i) souscrire à 1 (une) part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais d'un apport en espèces du montant en EUR 384,030 (Trois Cent Quatre-Vingt Quatre Mille et Trente euros) (l'Apport en Espèces):

Ledit apport d'un montant total d'EUR 384,030 (Trois Cent Quatre-Vingt Quatre Mille et Trente euros) devra être attribué comme suit:

- (i) un montant de EUR 10 (Dix euro) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de EUR 384,020 (Trois Cent Quatre-Vingt Quatre Mille et Vingt euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant total de l'Apport en Espèces est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom de l'Associé	Nombre de parts sociales
Constellation (Gibraltar) Holdings Limited	7,560,001
Total de parts sociales:	7,560,001

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de Soixante Quinze Millions Six Cent Mille et Dix Euros (75,600,010 euros) représenté par Sept Millions Cinq Cent Soixante Mille et Une (756,001) parts sociales d'une valeur nominale de Dix euro (10 euro) chacune."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette mêmes partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17272. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013008707/188.

(130009397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Whitehall Street International Real Estate 2008, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 136.889.

—
Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 février 2008, acte publié au Mémorial C, no 948 du 17 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014017/13.

(130015779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Wilic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.115.

—
Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 janvier 2013 que suite au décès de Monsieur Cees Korteland, gérant, survenu le 5 janvier 2013, l'associé unique décide de nommer Madame Emilie Bordaneil, née le 30 janvier 1981 à Perpignan (France) et demeurant professionnellement 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014018/13.

(130015843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Carida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 174.362.

—
STATUTES

In the year Two Thousand and Twelve, on the thirteenth day of December,
Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

Victoria Management Services SA, a public limited liability company, having its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

here represented by Sofia da Chao Conde, private employee, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 13th December 2012.

Such proxy, after signature ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party (the "Appearer") has decided to form a private limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the following Articles of Incorporation (the "Articles").

Chapter 1. Preliminary

1. Art. 1. Interpretation.

1.1 In these Articles, the following expressions shall have the following meanings:

"Annual General Meeting", the annual general meeting of the Company required to be held according to Article 13.

"Articles", these Articles of Incorporation of the Company as originally adopted or as altered from time to time.

"Board", the board of Directors of the Company.

"Business Day", any day other than a Saturday or Sunday or a public holiday in Luxembourg.

"CET", means Central European Time.

"Director", a manager for the time being of the Company.

"EUR" or "Euro", the single currency of participating member states of the European Union and the lawful currency for the time being of Luxembourg.

"Holder", in relation to any Share in the capital of the Company, the shareholder whose name is entered in the Register as the holder of the Share.

"Law", the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, from time to time.

"Mémorial", the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, being the official daily publication of the Luxembourg government.

"Office", means the registered office (siège social) of the Company from time to time.

"Ordinary Shares", means the ordinary shares that may be issued by the Company from time to time in accordance with Article 6.

"Register", the register of Holders to be kept pursuant to the provisions of the Law.

"Share or Shares", the shares in issue in the capital of the Company from time to time subject to the rights and obligations set out in these Articles.

1.2 Expressions in these Articles referring to writing shall be construed, unless the contrary intention appears, as including references to printing, lithography, photography and any other modes of representing or reproducing words in a visible form. Expressions in these Articles referring to execution of any document shall include any mode of execution whether under seal or under hand.

1.3 Unless specifically defined herein or the context otherwise requires, words or expressions contained in these Articles shall bear the same meaning as in the Law but excluding any statutory modification thereof not in force when these Articles become binding on the Company.

1.4 References to articles are to articles of these Articles and any reference in an article to a paragraph or sub-paragraph shall be a reference to a paragraph or sub-paragraph of the article in which the reference is contained unless it appears from the context that a reference to some other provision is intended.

1.5 The headings and captions included in these Articles are inserted for convenience of reference only and shall not be considered a part of or affect the construction or interpretation of these Articles.

1.6 References in these Articles to any enactment or any section or provision thereof shall mean such enactment, section or provision as the same may be amended and may be from time to time and for the time being in force.

1.7 In these Articles the masculine gender shall include the feminine and neuter, and vice versa, and the singular number shall include the plural, and vice versa, and words importing persons shall include firms, partnerships, associations and/or bodies corporate or entities of any description, wherever registered or existing and whether incorporated or unincorporated.

Chapter 2. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares

2. Art. 2. Status and Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) called Carida S.à r.l. (the "Company").

3. Art. 3. Registered office.

3.1 The Office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Board, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15 below).

3.2 The Board may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

3.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the Office or the easy communication between the Office and foreign countries, take place or be imminent, the Office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Office, shall remain of Luxembourg nationality.

4. Corporate objects.

4.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

4.1.1 to hold shares or participatory interests in any enterprise in whatsoever form, and to develop such interests. In this regard the Company may in particular borrow funds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises or persons in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its Holders;

4.1.2 to acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright or any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit same by sale, transfer, exchange, licence or otherwise; and

4.1.3 to provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

4.2 The Company may also provide strategic advisory services to any enterprise in which it has a direct or indirect interest or with which it is associated through its Holders.

4.3 The Company may give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations or undertakings and/or obligations or undertakings of any other company, and generally for its own benefit and/or for the benefit of any other company or person.

4.4 The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

4.5 The Company may exercise the powers of paying commissions. Any such commission may be satisfied by the payment of cash or by the issue of fully or partly paid shares or partly in one way and partly in the other. On any issue of shares the Company may also pay such brokerage as may be lawful.

4.6 The Company shall have all such powers and shall be entitled to take all such action and enter into any type of contract or arrangement as are necessary for the accomplishment or development of its objects.

5. Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

6. Art. 6. Capital.

6.1 The authorised share capital of the Company is set at Two Hundred Thousand EUR (EUR200,000) divided into:

6.1.1 20,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.2 20,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.3 20,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.4 20,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.5 20,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.6 20,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.7 20,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.8 20,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.9 20,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.1.10 20,000 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

6.2 The issued share capital of the Company is set at Twelve Thousand and Five Hundred EUR (EUR12,500.-) divided into:

6.2.1 1,250 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.2 1,250 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.3 1,250 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.4 1,250 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.5 1,250 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.6 1,250 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.7 1,250 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.8 1,250 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.9 1,250 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;

6.2.10 1,250 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.

6.3 Each class of shares is hereinafter referred to as each a "Class" or a "Class of Shares" and together the "Classes" or the "Classes of Shares". Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.

7. Art. 7. Changes in share capital.

7.1 The Board is hereby authorised to issue further Shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the Memorial. The period or extent of this authority may be extended by the Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15) from time to time.

7.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 7.1 and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the

Law, including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to Holders in lieu of dividends.

7.3 The Board is authorised to issue Shares for cash without the Holders having any preferential subscription right. The Board shall, however, ensure that except where such Shares are issued to current Holders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where Holders otherwise agree, the price per Share, at which such further Shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by Holders at the time of such new issue.

7.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 6 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

7.5 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Holders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15).

7.6 The Company may issue warrants to subscribe (by whatever name they are called) to any person to whom the Company has granted the right to subscribe for Shares certifying the right of the registered holder thereof to subscribe for Shares upon such terms and conditions as the right may have been granted.

7.7 All the Shares are repurchasable Shares.

7.8 The issue and repurchase of the Shares are subject to the following terms and conditions:

7.8.1 the Shares shall be fully paid-up on issue;

7.8.2 the Company shall serve a notice (the "Purchase Notice") on the Holder of the Shares to be repurchased, specifying the Shares to be repurchased and the purchase price to be paid for such Shares. Immediately after close of business on the date specified in the Purchase Notice such Holder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of all the Shares of a particular Class being repurchased, its name shall be removed as the Holder of such Shares from the Register. Any such Holder will cease to have any rights as a Holder with respect to the Shares to be repurchased as from the date specified in the Purchase Notice;

7.8.3 the price to be paid for each Share so repurchased will be determined by the Board in accordance with the provisions of this Article;

7.8.4 the repurchase may only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1, paragraph (1) of the Law, or the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

7.8.5 an amount equal to the aggregate nominal value of all the Shares repurchased must be included in a reserve which cannot be distributed to the Holders except in the event of a reduction in the subscribed capital; this reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves;

7.8.6 Article 7.8.5 shall not apply to a repurchase funded by proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase; and

7.8.7 notice of repurchase shall be published in accordance with Article 9 of the Law.

7.9 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares within the absolute discretion of the Board. In the case of repurchases and cancellations of a Class or Classes of Ordinary Shares in its or in their entirety, such repurchases and cancellations of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

7.10 On any repurchase and cancellation of Shares, the Board shall determine the Total Cancellation Amount in respect of the repurchase and cancellation of all such Shares, such amount to be determined by the Board on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount may be less than, but never more than, the Available Amount.

7.11 In respect of any repurchase and cancellation of Shares, the Board shall determine the Cancellation Amount in respect of each Share to be repurchased and cancelled at that time (within the overall limit of the Total Cancellation Amount) and the Board shall be entitled to apply different Cancellation Amounts to Shares being repurchased and cancelled at the same time (notwithstanding that they may be Shares of the same Class).

7.12 Upon the repurchase and cancellation of any Share, the amount determined by the Board as the Cancellation Amount in respect of such Share in accordance with Article 7.11 shall become due and payable to the Holder thereof by the Company.

7.13 For the purposes of this Article,

7.13.1 "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable reserves (including share premium) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve relating to the Class or Classes of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed in reserve pursuant to the requirements of Luxembourg law or these Articles, each time as set out in the Interim Accounts and (iii) 0.25% of the nominal value of each Share excluding the Shares being repurchased.

7.13.2 "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date, which accounts do not need to be audited.

7.13.3 "Interim Account Date" means a date not earlier than 60 days before the date of repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

7.14 The Board shall be authorised to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of these Articles.

8. Art. 8. Rights of shares on issue.

8.1 Without prejudice to any special rights conferred on the Holders of any existing Shares or Class or Classes of Shares (which special rights shall not be affected, modified or abrogated except with such consent or sanction as is provided in these Articles), and subject to the provisions of the Law, any Share may be issued either at par or at a premium and with such rights and/or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital, transferability or disposal or otherwise, as the Company may from time to time direct or, subject to or in default of any such direction, as the Board may determine at the time of issue.

8.2 Any share premium created upon the issue of Shares pursuant to Article 8.1 shall constitute a distributable reserve of the Company, the distribution of which shall be within the absolute discretion of the Board. The Board is further authorised to utilise share premium for the purpose of repurchasing Shares of the Company.

9. Art. 9. Shares.

9.1 The Register shall be kept at the Office, where it will be available for inspection by any Holder.

9.2 Share certificates shall be issued to Holders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

9.3 Where part only of the Shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

9.4 The Holder shall be the owner of such Share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such Share on the part of any other person.

9.5 The Company has the right to ask of the Holder for any documentation that the Company thinks necessary for the fulfilment of any anti-money laundering obligations or "know your customer" obligations that it may have in Luxembourg. The Holder must provide the Company timeously with any documentation that the Company deems necessary to fulfil such obligations.

9.6 The Holders shall not pledge, mortgage, encumber or in any way provide as security the Shares.

9.7 The Company shall regard the first named of any joint Holder of Shares as having been appointed by the joint Holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such Shares.

9.8 The Company shall not accept the registration of more than four joint Holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any Share until one person is designated to be, for the Company's purposes, a Holder.

9.9 The Register may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty Business Days in each year.

9.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same Shares may be issued to the Holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 No Shares may be transferred without the prior written consent of the Board.

10.2 The Board shall be entitled, in its absolute discretion, to designate certain periods during which Shares may not be transferred.

11. Art. 11. Procedure for transfer of shares.

11.1 The provisions of this Article 11 shall be in addition, and without prejudice, to any other provision of these Articles or the Law imposing prohibitions and/or restrictions on the transferability of any Share or Class of Shares. The right to transfer Ordinary Shares or to dispose of any Ordinary Shares or any interest therein, together with all rights attaching thereto, shall be subject to the provisions set out in this Article 11 or the Law. Subject as aforesaid, any dealing or purported dealing by any person in any Ordinary Share or any interest therein otherwise than in accordance with the provisions of this Article, shall be void and of no effect as against the Company or any Holder thereof.

11.2 Unless the Board shall agree otherwise in any particular case (and on such terms as it may then consider fit), no Ordinary Shares may be transferred by any Holder unless such Holder shall at the same time transfer all other Ordinary Shares (of every Class) held by him; provided that if any Holder is holding Ordinary Shares as a nominee of another party, and has so declared such nominee holding in writing to the Board identifying to the satisfaction of the Board the name

and address of his principal in respect of such holding, he shall only be obliged and entitled to transfer at the same time all the Ordinary Shares of each Class held for such principal (notwithstanding that he may also hold other Ordinary Shares for other parties or on his own account).

11.3 Subject always to the foregoing provisions of this Article, every Holder of Ordinary Shares who desires to dispose of any of its Ordinary Shares or any interest therein (the "Vendor") shall give to the Company notice in writing (a "Transfer Notice") specifying the Ordinary Shares such Holder wishes to sell (the "Sale Shares") and the price at which such Holder wishes to sell each of them (the "Specified Price") which price shall be no higher than the bona fide price which would at that time have been agreed between a willing buyer and a willing seller for the Sale Shares (the "Bona Fide Price"). The Vendor shall at the same time deposit with the Company the share certificate(s) in respect of the Sale Shares. Any such Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Vendor for the sale of each of the Sale Shares in accordance with the provisions of this Article 11.3 and Article 12 (if relevant). A Transfer Notice may contain a provision that unless all the Shares comprised therein are sold by the Company pursuant to this Article, none shall be so sold, and any such provision shall be binding on the Company.

11.4 On receipt of a Transfer Notice, the Board may resolve either that (i) such Transfer Notice be accepted for the purposes of this Article (an "Acceptance Resolution"), or (ii) they are not satisfied that the Specified Price in respect of such Transfer Notice is a Bona Fide Price (a "Valuation Resolution"). The Board shall be entitled, in its absolute discretion, to pass either an Acceptance Resolution or a Valuation Resolution and its determination in this regard shall be final and conclusive and shall bind all persons interested. The Board shall not be bound to give any reasons for any such determination.

11.5 If the Board shall pass a Valuation Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of Article 12 shall have effect in respect of such Transfer Notice.

11.6 If the Board shall pass an Acceptance Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of the following paragraphs of this Article 11 shall have effect in respect of such Transfer Notice.

11.7 If, within a period of 14 days after receipt of a Transfer Notice, the Board does not pass either an Acceptance Resolution or a Valuation Resolution in respect of such Transfer Notice, it shall be deemed to have passed an Acceptance Resolution in respect thereof and it shall forthwith be obliged to give effect to the provisions of the following paragraphs of this Article in respect of such Transfer Notice.

11.8 Within five days after an Acceptance Resolution shall have been passed, or deemed to have been passed, by the Board in respect of any Transfer Notice, the Board shall decide whether it wishes the Company to repurchase the Sale Shares. In the event the Board decides that the Company will repurchase the Sale Shares, it shall inform the Vendor of its decision and the Company shall proceed with the said repurchase in accordance with the repurchase provisions contained in Article 7.

11.9 If within five days after an Acceptance Resolution shall have been passed, or deemed to have been passed, by the Board in respect of any Transfer Notice, the Board decides that it does not wish for the Company to repurchase the Sale Shares (or it does not decide anything with regard to the Sale Shares), the Board may, in its absolute discretion it thinks fit, invite any other person or persons (each an "Invitee") whom the Board may determine in its absolute discretion (whether or not any such person or persons shall be existing Holders of the Company and, if they are, without regard to any percentage shareholdings of any such person or persons) to apply in writing to the Company within such period as the Board may determine (not exceeding fourteen days from the expiry of the Application Period in such case) to purchase at the Sale Price any number of the Sale Shares as the Board may specify in respect of each such Invitee.

11.10 Article 11.9 is subject to the requirement of Art 189 of the Law in that no Shares may be transferred to non-Holders (for example to an Invitee) unless Holders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company agree to such transfer in a General Meeting.

11.11 Any application to purchase any Sale Shares pursuant to the provisions of this Article 11 shall be made on the basis that, unless the Board otherwise agrees in writing, it shall be irrevocable.

11.12 If the Vendor shall have specified in the Transfer Notice that unless all the Sale Shares are sold by the Company pursuant to this Article none should be sold, the Board shall not proceed with any allocation on foot of any applications pursuant to this Article 11 unless the total of all such applications and/or purchases shall equal all the Sale Shares.

11.13 Subject as aforesaid, the Board shall allocate the Sale Shares to or amongst the Invitee(s) pursuant to and in accordance with the terms of Article 11.9 subject always to the requirement that no Shares may be transferred to non-Holders (for example to an Invitee) unless Holders representing at least three-quarters of the corporate capital of the Company agree to such transfer in a General Meeting.

11.14 Forthwith upon any allocation(s) pursuant to the preceding provisions of this Article 11 the Company shall give notice(s) of such allocation(s) (each an "Allocation Notice") to the Vendor and the person(s) to whom the Sale Shares (or so many of them as aforesaid) shall have been allocated (each a "Purchaser") and shall specify in such notice the place and time (being not earlier than seven and not later than twenty-one days after the date of the notice) at which the sale of the Shares so allocated shall be completed.

11.15 In the case of any allocation of Shares pursuant to the foregoing provisions of this Article 11, payment shall be made of the Sale Price in respect of each of the Sale Shares on completion of the sale and purchase thereof in accordance with the provisions of Article 11.16.

11.16 The Vendor shall be bound to transfer the Shares comprised in an Allocation Notice to the Purchaser(s) named therein at the time and place therein specified and, if the Vendor shall fail to do so, the Chairman of the Board for the time being (or some other person appointed by the Board for this purpose) shall be deemed to have been appointed attorney of the Vendor with full power to execute, complete and deliver, in the name and on behalf of the Vendor transfers of such of the Sale Shares as aforesaid to the Purchaser(s) thereof against payment to the Company of the Sale Price in respect of each such Sale Share. Each of the Purchasers, on payment of such amount to the Company in respect of each of the Sale Shares so transferred to such Purchaser, shall be deemed to have obtained a good quittance for such payment and, on execution and delivery of the said transfers, each of such Purchasers shall be entitled to insist upon the name of the Purchaser being entered in the Register as the Holder of such of the Sale Shares as shall have been transferred to such Purchaser. The Company shall forthwith deliver any amount received by it pursuant to the provisions of this paragraph to the Vendor or if, in the opinion of the Board, it is not reasonably practicable to do so at such time, pay the same into a separate bank account in the name of the Company and shall hold any such amount in trust for the Vendor.

11.17 If the Board does not dispose of all the Shares comprised in any Transfer Notice in accordance with the previous provisions of this Article 11, they shall so notify the Vendor forthwith and, during the period of ninety days next following the despatch of such notice, the Vendor, shall, subject to Article 10.1, be at liberty to transfer to any person and at any price (not being less than the Sale Price) any Shares not allocated by the Board in an Allocation Notice.

11.18 Any repurchase of Shares by the Company shall not be subject to the provisions of either this Article 11 or Article 12.

11.19 Notwithstanding any of the previous provisions of this Article 11, subject to receipt of the prior written consent of a majority of the Holders representing at least 75 per cent in nominal value of the entire issued share capital at the relevant time in relation thereto, the Board may, in its absolute discretion, at any time and from time to time waive or suspend all or any of the provisions of this Article 11, whether in respect of any particular transfer or class of transfers of Shares, or generally, as it sees fit.

12. Art. 12. Share valuations.

12.1 If, in accordance with the provisions of Article 11.4, the Board shall pass a Valuation Resolution in respect of any Transfer Notice, the provisions of this Article 12 shall thereupon have effect in respect of such Transfer Notice.

12.2 The Board shall, within three days after the passing of such Valuation Resolution, certify in writing the sum which in its opinion, after having procured advice thereon from an Expert in accordance with Article 12.7, is the fair value of each of the Sale Shares (the "Fair Value") on the basis that each Class of Shares shall be valued as one Class with each such Class having the same value. Such certificate shall (save in the case of manifest error) be final and binding upon all persons interested. The Board shall issue the said certificate not later than thirty days after the date of receipt by it of such instructions.

12.3 Within seven days after the Fair Value shall have been certified by the Board as aforesaid (the "Notice Period"), the Board shall serve notice in writing to the Vendor of the sum so certified.

12.4 If the Specified Price shall be no more than one hundred and ten per cent of the Fair Value, forthwith on the expiry of the Notice Period, the provisions of Article 11.8 and the following provisions of Article 11 shall apply in respect of such Transfer Notice on the basis that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Specified Price and that the Board shall be bound to give notice to each Holder, as provided for in Article 11.8, within three days after the expiry of the Notice Period.

12.5 If the Specified Price shall be more than one hundred and ten percent of the Fair Value, the Vendor may, within a period of ten days after the expiry of the Notice Period (the "Revocation Period"), by service of notice in writing on the Board (a "Revocation Notice"), revoke the Transfer Notice as to the whole (but not part only) of the Sale Shares and thereupon the share certificate(s) in respect of the Sale Shares shall be returned to the Vendor. After the expiration of the Revocation Period, the Transfer Notice shall not be revocable except with the sanction of the Board (in its absolute discretion).

12.6 If the provisions of Article 12.5 shall be operative and the Vendor shall not serve a Revocation Notice on the Board within the Revocation Period, the Vendor shall be deemed to have accepted that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Fair Value thereof as so certified and, forthwith on the expiry of the Revocation Period, the provisions of Article 11.9 and the following provisions of Article 11 shall apply in respect of such Transfer Notice on the basis that the Sale Price in respect of each of the Sale Shares shall be the Fair Value and that the Board shall be bound to give notice to each Holder, as provided for in Article 11.9 within three days after the expiry of the Revocation Period.

12.7 For the purposes of Article 12.2, the expression "Expert" shall mean whichever of (i) the auditors of the Company for the time being, or (ii) any other independent person or entity as the Board may in its absolute discretion approach for advice.

Chapter 3. Administration and Supervision

13. Art. 13. General meetings of shareholders ("General meetings").

13.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2 All General Meetings shall be held either at the Office or at any other place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting.

13.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

13.3.1 either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where Holders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered Holders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

13.3.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered Holders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

13.4 The agenda for an Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15 below) shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of Holders, set out the full text of the proposed amendments.

13.5 Where all the Holders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

13.6 General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of Holders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

13.7 The minutes of any General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a Holder and who shall be elected by the meeting, and, unless any Holder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record:

13.7.1 that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all Holders;

13.7.2 the number of Holders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and

13.7.3 if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

13.8 Every Holder of Ordinary Shares may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a Holder of Ordinary Shares. A corporate Holder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

13.9 Every Holder of Ordinary Shares shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of the votes cast. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of Holders, which shall require the unanimous consent of all Holders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings (as defined in Article 15 below) shall be passed by the affirmative vote of a majority of Holders representing three-quarters of the corporate capital of the Company as per article 199 of the Law.

13.10 A General Meeting shall be quorate if one Holder, or a proxy for a Holder or a duly authorised representative of a corporate Holder, is present.

14. Art. 14. Powers of general meetings. Any regularly constituted meeting of the Holders of the Company shall represent the entire body of Holders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Holders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

15. Art. 15. Extraordinary general meeting.

15.1 A General Meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". All or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

15.2 No resolution shall be passed at an Extraordinary General Meeting unless a quorum of such number of persons, each being a Holder, or a proxy for a Holder or a duly authorised representative of a corporate Holder, together holding more than one half of the Shares of the Company for the time being issued and outstanding is present.

16. Art. 16. General meetings by conference call, Video conference, or Similar means of communication equipment.

16.1 Persons entitled to attend a General Meeting may, at the discretion of the Board, participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communication equipment whereby (i) the Holders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and (iii) the Holders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.2 If it appears to the Chairman of the General Meeting that the communication equipment has become inadequate for the purposes referred to in this Article 16, then the Chairman may, without the consent of the meeting, interrupt or adjourn the meeting.

Chapter 4. Board of directors

17. Art. 17. Directors.

17.1 The Company shall be managed by one or more Directors, who need not be Holders of Shares and if several Directors are appointed they shall constitute the Board.

17.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for an unlimited period. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting. The General Meeting may decide to appoint one or several Class A Directors and one or several Class B Directors.

17.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

18. Art. 18. Board chairman and Vice chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

19. Art. 19. Board meetings.

19.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or two Directors.

19.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

19.3 A proxy may be given in writing, including fax or any other means of communication generally accepted for business purposes.

19.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, fax or electronic mail.

20. Art. 20. Powers of the board.

20.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

20.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General Meetings by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

21. Art. 21. Resolutions of the board.

21.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast provided that if the General Meeting has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, at least one (1) Class A Director (whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution.

21.2 Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

21.3 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

21.4 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

22. Art. 22. Delegation of the powers of the board.

22.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be Holders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

22.2 If authority for day to day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

22.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

22.4 The Company will be bound in all circumstances by the single signature of any one Directors or by the signature of any person appointed with special powers in relation to the exercise of those special powers.

22.5 If the General Meeting has appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the signature of any two directors provided that at least one of them is a Class A Director.

23. Art. 23. Directors' interests.

23.1 Subject to the provisions of the Law and provided that such Director has disclosed to the Board the nature and extent of any material interest relating to such Director, a Director notwithstanding his or her office:

23.1.1 may be party to, or otherwise interested in, any transaction or arrangement with the Company or any subsidiary or associated company thereof or in which the Company or any subsidiary or associated company thereof is otherwise interested;

23.1.2 may be a Director or other officer of, or employed by, or a party to any transaction or arrangement with, or otherwise interested in, any body corporate promoted by the Company or in which the Company or any subsidiary or associated company thereof is otherwise interested; and

23.1.3 shall not be accountable, by reason of his or her office, to the Company for any benefit which such Director derives from any such office or employment or from any such transaction or arrangement or from any interest in any such body corporate and no such transaction or arrangement shall be liable to be avoided on the ground of any such interest or benefit.

23.2 No Director or intending Director shall be disqualified by his or her office from contracting with the Company either as vendor, purchaser or otherwise, nor shall any such contract or any contract or arrangement entered into by or on behalf of the other company in which any Director shall be in any way interested be avoided nor shall any Director so contracting or being so interested be liable to account to the Company for any profit realised by any such contract or arrangement by reason of such Director holding that office or of the fiduciary relationship thereby established. The nature of a Director's interest must be declared by such Director at the meeting of the Board at which the question of entering into the contract or arrangement is first taken into consideration, or if the Director was not at the date of that meeting interested in the proposed contract or arrangement, at the next meeting of the Board held after such Director became so interested, and in a case where the Director becomes interested in a contract or arrangement after it is made at the first meeting of the Board held after such Director becomes so interested.

23.3 Subject to the Law, a Director may vote in respect of any contract, appointment, arrangement or matter in which such Director is interested and shall be counted in the quorum present at any relevant meeting of the Board or any committee thereof.

23.4 For the purposes of this Article 23:

23.4.1 a general notice given to the Board that a Director is to be regarded as having an interest of the nature and extent specified in the notice in any transaction or arrangement in which a specified person or class of persons is interested shall be deemed to be a disclosure that the Director has an interest in any such transaction of the nature and extent so specified; and

23.4.2 an interest of which a Director has no knowledge and of which it is unreasonable to expect such Director to have knowledge shall not be treated as an interest of such Director.

24. Art. 24. Indemnity and Responsibility.

24.1 Subject to Article 24.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 24.3 to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

24.2 Subject to Article 24.3, no Director, officer, servant or agent of the Company shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

24.3 A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

24.3.1 to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

24.3.2 to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

24.3.3 Should any part of Article 24.1 or 24.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

25. Art. 25. Remuneration of directors. The General Meeting may allocate to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter 5. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits

26. Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall commence on 1 July in each year and end on 30 June of the next year except for the first financial year of the Company which shall commence on the date of incorporation of the Company and end on 30 June 2013.

27. Art. 27. Financial statements.

27.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

27.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

28. Art. 28. Adoption of accounts.

28.1 The Annual General Meeting shall be presented with a report by the Directors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

28.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

29. Art. 29. Appropriation of profits.

29.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

29.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed nominal share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the Annual General Meeting upon proposal by the Board.

29.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

29.4 Subject to the provisions of the Law, the Company may in General Meeting declare dividends in accordance with the respective rights of Holders, but no dividend shall exceed the amount recommended by the Board.

29.5 For purposes of Article 29.4, the Board may, as it deems appropriate and at its absolute discretion, recommend that a dividend be declared by the Company in relation to a particular Class or Classes of Shares or in relation to all Classes of Shares and at different rates for different Classes of Shares, provided always that all Shares within a particular Class shall rank *pari passu* for dividends.

29.6 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

30. Art. 30. Interim dividends.

30.1 The Board may declare and pay interim dividends if it appears to them that they are justified by the profits of the Company available for distribution. If the share capital is divided into different classes, the Board may declare and pay interim dividends on Shares which confer deferred or non-preferred rights with regard to dividend as well as on Shares which confer preferential rights with regard to dividend, but subject always to any restrictions for the time being in force (whether as a matter of law, under these Articles, under the terms of issue of any Shares or under any agreement to which the Company is a party, or otherwise) relating to the application, or the priority of application, of the Company's profits available for distribution or to the declaration or as the case may be the payment of dividends by the Company. Subject as aforesaid, the Board may also pay at intervals settled by them any dividend payable at a fixed rate if it appears to them that the profits available for distribution justify the payment. Provided the Board acts in good faith they shall not incur any liability to the Holders of shares conferring preferred rights for any loss they may suffer by the lawful payment of an interim dividend on any shares having deferred or non-preferred rights.

30.2 For purposes of Article 30.1, the Board may, as it deems appropriate and at its absolute discretion, declare and pay a dividend in relation to a particular Class or Classes of Shares or in relation to all Classes of Shares, provided always that all Shares within a particular Class shall rank *pari passu* for dividends.

Chapter 6. Dissolution and Liquidation

31. Art. 31. Dissolution. The Extraordinary General Meeting (as defined in Article 15) may at any time decide to dissolve the Company which meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non-redeemed nominal amount of the Shares.

Chapter 7. General

32. Art. 32. Applicable law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law shall apply.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and end on 30 June 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having been drawn up as aforesaid, said Victoria Management Services SA undertook to subscribe for the following shares all fully paid up:

1,250 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class A Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class B Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class C Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class D Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each all such Class E Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class F Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class G Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class H Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class I Ordinary Shares being paid up in full;

1,250 Class J Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each, all such Class J Ordinary Shares being paid up in full.

All the above shares have been paid up as duly stated, so that the sum of Twelve Thousand, Five Hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company.

Estimate of formation expenses

The Appearer declared that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand euro (EUR 2,000.-).

Constitutive meeting

The Appearer, representing the entire subscribed capital, passed the following resolutions:

1. That the number of Directors be fixed at two.

2. That there be appointed as A Director for an unlimited period of time:

Mr Hermanus TROSKIE, residing professionally at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

That there be appointed as B Director for an unlimited period of time:

Mr William Oliver Houghton FRY residing at 18 avenue Kleber, 75116 Paris, France.

3. That the registered office of the Company be at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated herewith that on request of the Appearer the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned.

The document having been read to the Appearer, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

Victoria Management Services S.A., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

ici représentée par Sofia da Chao Conde, employé privé, ayant son adresse professionnelle of 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Cette procuration, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera attachée au présent pour être soumis aux formalités d'enregistrement en même temps.

Lequel comparant (le «Comparant») a décidé de former une société à responsabilité limitée conforme aux statuts suivants (les «Statuts»).

Chapitre 1^{er} . Préliminaires

1. Art. 1^{er} . Interprétation.

1.1 Dans ces Statuts, les expressions suivantes ont la signification suivante:

«Action ou Actions», les actions émises dans le capital de la Société, soumises aux droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

«Actions Ordinaires», signifie les actions ordinaires pouvant être émises par la Société conformément à l'Article 6.

«Administrateur», un administrateur actuel de la Société.

«Assemblée Générale», l'assemblée générale annuelle de la Société, qui doit être tenue conformément à l'Article 13.

«CET», signifie l'Heure d'Europe Centrale.

«Conseil», le Conseil d'Administration de la Société.

«Détenteur(trice)», en rapport avec toute Action dans le capital de la Société, l'actionnaire dont le nom est inscrit au Registre en tant que détenteur de l'Action.

«Euro» ou «€», la monnaie unique des États membres participants de l'Union Européenne et la monnaie légalement en vigueur actuellement au Luxembourg.

«Jour Ouvré», tout autre jour que le samedi ou le dimanche, ou qu'un jour férié au Luxembourg.

«Loi», la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée de temps en temps.

«Mémorial», le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, qui est la publication journalière officielle du gouvernement luxembourgeois.

«Registre», le registre des Détenteurs, tenu conformément aux dispositions de la Loi.

«Siège», signifie le siège social actuel de la Société.

«Statuts», les présents Statuts de la Société, tels qu'adoptés à l'origine ou modifiés de temps en temps.

1.2 Les expressions employées dans les présents Statuts se référant à des écrits seront, à défaut d'indication contraire, considérées comme incluant des références à l'imprimerie, la lithographie, la photographie et tout autre mode de représentation ou de reproduction des mots sous une forme visible. Les expressions employées dans les présents Statuts se référant à la signature de tout acte devront comporter leur modalité de signature, que ce soit par acte authentique ou sous seing privé.

1.3 Sauf définition spécifique dans les présents Statuts, ou à moins que le contexte n'en décide autrement, les mots et expressions contenus dans les présents Statuts auront le même sens que dans la Loi, hormis toute modification statutaire de la Loi qui n'aurait pas été en vigueur lorsque les présents Statuts sont devenus opposables à la Société.

1.4 Références aux Statuts sont des Statuts et n'importe quelle référence à un paragraphe ou alinéa des Statuts dont la référence est contenue à moins qu'il ressort du contexte qu'une référence à une autre disposition est destinée.

1.5 Les titres et les sous-titres inclus dans ces Statuts sont insérés à titre de référence seulement et ne doivent pas être considérés comme une partie ou affecter la construction ou l'interprétation de ces Statuts.

1.6 Les renvois aux Articles signifient les Articles des présents Statuts et toute référence dans un Article à un paragraphe ou alinéa signifiera une référence à un paragraphe ou alinéa de l'Article comportant la référence, sauf s'il apparaît dans le contexte qu'une référence à une autre disposition était visée.

1.7 Dans les présents Statuts, les mots utilisant le masculin incluent le féminin, le neutre, et vice versa, le singulier inclut le pluriel, et inversement, et les mots désignant des personnes incluent toute société, société de personnes, association et/ou personne morale ou entité de toute désignation, qu'elle soit constituées ou existantes sous forme sociale ou non.

Chapitre 2. Statut et Dénomination, Siège social, Objet social, Durée, Capital social, Changements dans le capital et Actions

2. Art. 2. Statut et Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) sous la dénomination Carida S.à r.l. (la «Société»).

3. Art. 3. Siège social.

3.1 Le Siège Social est établi dans la commune de Luxembourg et peut, par décision du Conseil, être transféré d'une adresse à une autre dans les limites de la commune de Luxembourg. Le transfert à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peut être effectuée par décision des Détenteurs en Assemblée Générale Extraordinaire (tel que défini à l'Article 15 ci-dessous).

3.2 Le Conseil peut décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux à l'intérieur du Grand-duché de Luxembourg ou dans tout autre pays.

3.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera de nationalité luxembourgeoise.

4. Objet social.

4.1 L'objet social de la Société est d'exercer les activités suivantes:

4.1.1 détenir des actions et prendre des participations dans toute entreprise de quelque forme que ce soit, et de développer ces participations. À cet égard la Société peut, en particulier, emprunter des fonds, prêter assistance et consentir des prêts, avances ou garanties aux entreprises et personnes avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou avec lesquelles elle est liée à travers ses Détenteurs;

4.1.2 acquérir des titres négociables ou non négociables de quelque nature que ce soit (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), des brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit accessoire s'y rapportant, par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement, et les exploiter par voie de vente, cession, échange, licence ou autrement; et

4.1.3 faire ou fournir une prestation de services de toute nature nécessaires ou utiles à la réalisation des objets décrits ci-dessus ou en relation étroite avec eux.

4.2 La Société peut aussi fournir des services de conseils stratégiques à toute entreprise pour laquelle elle a un lien direct ou indirect avec la société ou avec laquelle elle est liée à travers ses Détenteurs;

4.3 La Société peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou celles ou ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.4 La Société peut emprunter ou collecter des fonds avec ou sans garantie et dans n'importe quelle devise par l'émission de billets à ordre, d'obligations, d'instruments de dettes ou autrement.

4.5 La Société peut payer des commissions. Toute commission peut être payée en espèces ou par l'émission d'actions entièrement ou partiellement libérées ou réglées en partie d'une manière et en l'autre partie d'une autre manière. La Société peut également lors de l'émission d'actions payer les frais de courtage autorisés.

4.6 La Société aura tous les pouvoirs et aura le droit de prendre toutes actions et conclure tout type de contrat ou d'arrangement nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

5. Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille euros (200.000 €) et divisé en:

6.1.1 20.000 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.2 20.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.3 20.000 Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.4 20.000 Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.5 20.000 Actions Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.6 20.000 Actions Ordinaires de Classe F d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.7 20.000 Actions Ordinaires de Classe G d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.8 20.000 Actions Ordinaires de Classe H d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.9 20.000 Actions Ordinaires de Classe I d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

6.1.10 20.000 Actions Ordinaires de Classe J d'une valeur nominale de un Euro chacune (1 €).

6.2 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros Euro (12.500 €), et divisé en:

6.2.1 1.250 Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);

- 6.2.2 1.250 Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.3 1.250 Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.4 1.250 Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.5 1.250 Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.6 1.250 Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.7 1.250 Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.8 1.250 Actions Ordinaires de Classe H ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.9 1.250 Actions Ordinaires de Classe I ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €);
- 6.2.10 1.250 Actions Ordinaires de Classe J ayant une valeur nominale de un Euro chacune (1 €).

6.3 Chaque classe d'actions est ci-après dénommée individuellement une «Classe» ou une «Classe d'Actions» et collectivement des «Classes» ou des «Classes d'Actions». Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque Classe d'Actions sera de même rang (pari passu) à tout égard.

7. Art. 7. Modifications du capital social.

7.1 Le Conseil est par les présentes autorisé à émettre des Actions supplémentaires afin de porter le montant total du capital social de la Société à la limite du montant total du capital autorisé, et ce en totalité ou en partie, de temps en temps et à sa discrétion, et accepter des souscriptions pour ces Actions dans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte de constitution dans le Mémorial. La période ou l'ampleur de cette autorité peut être prolongée par les Détenteurs en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15) de temps en temps.

7.2 Le Conseil est par les présentes autorisé à fixer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions en vertu de l'Article 7.1, et peut de temps en temps décider d'effectuer une telle augmentation totale ou partielle, par tout moyen admis par la Loi, ceci incluant l'émission d'Actions suite à la conversion du bénéfice net de la Société en capital et l'attribution d'Actions entièrement libérées aux Détenteurs au lieu d'un paiement de dividende.

7.3 Le Conseil est autorisé à émettre des Actions au comptant sans que les Détenteurs ne disposent d'un droit préférentiel de souscription. Le Conseil cependant s'assurera que, à l'exception des cas où de telles Actions seraient émises aux Détenteurs actuels au prorata de leur actionnariat dans la Société à la date de l'émission, ou lorsque les Détenteurs ont donné leur accord, le prix auquel les Actions supplémentaires sont émises n'aura pas pour effet de diluer la valeur des Actions de la Société détenues par les Détenteurs au moment de cette nouvelle émission.

7.4 Lorsque le Conseil augmentera le capital, en totalité ou partiellement, conformément aux résolutions ci-dessus, il sera tenu de prendre des mesures pour modifier l'Article en vue de constater l'augmentation de capital, et le Conseil est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises pour la mise en œuvre et la publication de cette modification en conformité avec la Loi.

7.5 Le capital social émis et le capital social autorisé pourront être également augmentés ou réduits par résolution des Détenteurs prise en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15).

7.6 La Société peut émettre des bons de souscription (quel que soit leur nom) à toute personne en faveur de laquelle la Société a accordé le droit de souscrire à des Actions certifiant le droit du Détenteur inscrit au Registre de souscrire aux Actions selon modalités par lesquelles ce droit a été conféré.

7.7 Toutes les Actions sont des Actions rachetables.

7.8 L'émission et le rachat des Actions sont soumises aux modalités et conditions suivantes:

7.8.1 les Actions doivent être entièrement libérées lors de leur émission;

7.8.2 la Société doit envoyer une notification (la «Notification de Rachat») aux Détenteurs des Actions devant être rachetées, en indiquant les Actions qui seront rachetées et le prix de rachat qui sera payé pour ces Actions. Immédiatement après la clôture de l'activité à la date indiquée dans la Notification de Rachat, ledit Détenteur cessera d'être le propriétaire des Actions désignées dans ladite notification et, dans le cas d'un rachat de toutes les Actions d'une Classe particulière, son nom en tant que Détenteur de ces Actions sera effacé du Registre. Ledit Détenteur cessera d'avoir des droits en tant que Détenteur des Actions qui seront rachetées à compter de la date indiquée dans la Notification de Rachat;

7.8.3 le prix à payer pour chaque Action ainsi rachetée sera déterminé par le Conseil conformément aux dispositions du présent Article;

7.8.4 le rachat ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'Article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou les recettes d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat;

7.8.5 un montant égal à la valeur nominale totale de toutes les Actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Détenteurs sauf dans le cas d'une réduction du capital social; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social par capitalisation des réserves;

7.8.6 L'Article 7.8.5 ne s'appliquera pas à un rachat financé par les recettes d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat; et

7.8.7 La Notification de Rachat sera publiée conformément aux dispositions de l'Article 9 de la Loi.

7.9 Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation d'Actions dans la discrétion absolue du Conseil. Dans le cas de rachats et d'annulations d'une ou plusieurs Classes d'Actions Ordinaires en totalité, lesdits rachats

et annulations d'Actions Ordinaires seront effectués en sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par la Classe J).

7.10 Pour tout rachat et annulation d'Actions, le Conseil déterminera le Montant Total de l'Annulation par rapport au rachat et à l'annulation de toutes lesdites Actions, lequel montant sera déterminé par le Conseil sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total de l'Annulation peut être inférieur, mais jamais supérieur, au Montant Disponible.

7.11 Pour tout rachat et annulation d'Actions, le Conseil déterminera le Montant de l'Annulation pour chaque Action qui sera rachetée et annulée en même temps (dans la limite du Montant Total de l'Annulation), et le Conseil est autorisé à attribuer des Montants d'Annulation différents aux Actions qui seront rachetées et annulées en même temps (nonobstant qu'il s'agisse d'Actions d'une même Classe).

7.12 Lors du rachat et de l'annulation de toute Action, le montant déterminé par le Conseil comme Montant de l'Annulation vis-à-vis de ladite Action sera, conformément aux dispositions de l'Article 7.11, exigible et dû au Détenteur de celle-ci par la Société.

7.13 Aux les besoins du présent Article,

7.13.1 «Montant Disponible» désigne le montant total du bénéfice net de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris de la prime d'émission), et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réserve légale se rapportant à la ou les Classes d'Actions à annuler, moins (i) les pertes (y compris les pertes reportées), (ii) les sommes à placer dans la réserve conformément aux obligations indiqués dans la Loi ou les présents Statuts, à chaque fois tel qu'énoncée dans le Comptes Intérimaires, et (iii) 0,25 % de la valeur nominale de chaque Action, à l'exclusion des Actions en passe d'être rachetées.

7.13.2 «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire concernée, lesquels comptes n'ont pas besoin d'être audités.

7.13.3 «Date Comptable Intérimaire» signifie une date qui se situe 60 jours au plus tôt avant la date de rachat et de l'annulation de la Classe d'Actions concernée.

7.14 Le Conseil est autorisé à nommer, dans sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois dans le but de modifier les Statuts et refléter les changements résultant de l'annulation des Actions rachetées conformément aux termes des présents Statuts.

8. Art. 8. Droits d'émission d'actions.

8.1 Sans préjudice des droits particuliers conférés aux Détenteurs d'Actions ou Classes d'Actions existantes (ces droits particuliers ne pouvant être grevés, modifiés ou révoqués qu'avec l'accord ou l'autorisation prévue dans les présents Statuts) et sous réserve des dispositions figurant dans la Loi, toute Action peut être émise soit à la valeur nominale soit assortie d'une prime d'émission, et assortie de droits et/ou de restrictions afférentes aux dividendes, aux votes, à la restitution du capital, à la transférabilité et à la cession, ou autrement selon les modalités que Société peut temporairement imposer ou, sous réserve ou en l'absence d'instruction de la sorte, que le Conseil peut déterminer au moment de l'émission.

8.2 Toute prime d'émission créée lors de l'émission d'Actions, conformément à l'Article 8.1, constituera une réserve distribuable de la Société, dont la distribution sera à la discrétion absolue du Conseil. Le Conseil est en outre autorisé à utiliser les primes d'émission pour racheter les Actions de la Société.

9. Art. 9. Actions.

9.1 Le Registre sera tenu au Siège, où il sera mis à disposition des Détenteurs pour consultation.

9.2 Des certificats d'Actions seront émis aux Détenteurs conformément aux dispositions de la Loi, sous la forme et dénomination que le Conseil déterminera. Les certificats peuvent uniquement être échangés contre d'autres certificats avec le consentement du Conseil et dans les conditions le Conseil déterminera. Dans le cas de co-détenteurs, la délivrance d'un certificat à l'un aura valeur de délivrance à tous. Les certificats d'Actions seront signés par deux Administrateurs ou par un Administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et inscrit comme cela est requis par la Loi. Les signatures peuvent être reproduites en facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas un Administrateur.

9.3 Quand seules quelques actions concernées par un certificat d'actions nominatives sont transférées, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat le remplacera, en mentionnant le solde desdites Actions, sans frais.

9.4 Le Détenteur sera considéré comme propriétaire d'une Action et la Société ne sera pas tenue de reconnaître toute autre réclamation ou intérêt dans ladite Action de la part de toute autre personne.

9.5 La Société a le droit de demander au Détenteur toute la documentation que la Société juge nécessaire à l'accomplissement de ses obligations de lutte contre le blanchiment d'argent ou d'identification («know your customer») applicables au Luxembourg. Le Détenteur doit fournir rapidement à la Société toute documentation que la Société juge nécessaire à l'accomplissement desdites obligations.

9.6 Les Détenteurs ne peuvent pas nantir, hypothéquer, grever ou de toute autre manière accorder des sûretés sur les Actions.

9.7 En cas de co-Détenteurs, la société considérera le premier nommé comme ayant été désigné par les co-Détenteurs pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces Actions.

9.8 La Société ne peut accepter l'inscription de plus de quatre co-Détenteurs d'actions nominatives et aura de surcroît le droit à tout moment de suspendre l'exercice de droits rattachés à toute Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée, vis-à-vis de la Société, comme Détenteur.

9.9 Le Registre pourra être fermé pendant la durée que le Conseil jugera utile, sans excéder un total de trente Jours Ouvrés pour chaque année civile.

9.10 Si un certificat d'actions est détruit, endommagé ou illisible, ou prétendument perdu ou volé, un nouveau certificat d'action représentant les mêmes Actions peut être délivré au Détenteur sur demande, et sous réserve de délivrance de l'ancien certificat, ou (s'il est censé avoir été perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions de la loi applicable.

10. Art. 10. Transfert d'actions.

10.1 Aucune Action ne peut être transférée sans consentement écrit préalable du Conseil.

10.2 Le Conseil aura le droit, dans son absolue discrétion, de désigner certaines périodes durant lesquelles les Actions ne pourront être transférées.

11. Art. 11. Procédure de transfert d'actions.

11.1 Les dispositions de cet Article 11 seront en ajout mais sans préjudice de toute autre disposition des présents Statuts ou de la Loi qui impose des interdictions et/ou des restrictions concernant le caractère transférable de toute Action ou Classe d'Actions. Le droit de transférer des Actions Ordinaires ou de vendre toute Action Ordinaire ou tout intérêt qui y soit relatif, ensemble avec tous les droits correspondants, sera soumis aux dispositions du présent Article 11 ou de la Loi. Comme susmentionné, toute transaction ou intention de transaction par toute personne afférente à toute Action Ordinaire ou tout intérêt quel qu'il soit autre que ceux confirmés aux dispositions du présent Article devra être annulé et ne sera en conséquence d'aucun effet contre la Société ou tout Détenteur.

11.2 À moins que le Conseil n'en décide autrement dans un cas particulier (et selon les modalités qu'il considérera appropriées), aucune Action Ordinaire ne peut être transférée par un Détenteur à moins que celui-ci ne transfère en même temps toutes les autres Actions Ordinaires (de toutes les Classes) qu'il détient; dans la mesure où un Détenteur détient des Actions Ordinaires en tant que prête-nom pour le compte d'une autre partie, et a donc déclaré par écrit au Conseil l'existence de ladite relation de prête-nom, en identifiant à la satisfaction du Conseil le nom et l'adresse du mandant vis-à-vis de cette participation, il ne pourra et ne devra alors transférer en même temps toutes les Actions Ordinaires de chaque Classe détenues pour le compte dudit mandant (nonobstant le fait qu'il puisse aussi détenir d'autres Actions Ordinaires pour le compte d'autres parties ou pour son propre compte).

11.3 Toujours sous réserve des dispositions qui précèdent du présent Article, tout Détenteur d'Actions Ordinaires désireux de vendre toute Action Ordinaire ou tout intérêt qui y soit relatif (le «Vendeur») devra informer la Société par écrit (une «Notification de Transfert») en prenant soin de mentionner les Actions Ordinaires que ce Détenteur souhaite vendre (les «Actions Achetables») et le prix auquel ledit Détenteur souhaite vendre chacune d'entre elles (le «Prix Stipulé»), dont le prix ne doit pas être supérieur au prix de bonne foi qui aurait à ce moment été conclu entre un acquéreur de bonne volonté et un vendeur de bonne volonté pour les Actions Achetables (le «Prix de Bonne Foi»). En même temps le Vendeur est tenu de confier à la Société le(s) certificat(s) d'actions correspondant aux Actions Achetables. Une telle Notification de Transfert fera de la Société l'agent du Vendeur pour la vente de chacune des Actions Achetables conformément aux dispositions de l'Article 11.3 et de l'Article 12 (si pertinent). Une Notification de Transfert peut contenir une disposition stipulant que, à moins que toutes les Actions comprises ici ne soient vendues par la Société en application du présent Article, aucune ne devra être vendue, et ladite disposition devra engager la Société.

11.4 A réception de la Notification de Transfert, le Conseil décidera si (i) ladite Notification de Transfert est accepté dans l'objet de cet Article (une «Décision d'Acceptation»), ou (ii) si les membres du Conseil de sont pas satisfaits que le Prix Stipulé dans la Notification de Transfert est un Prix de Bonne Foi (une «Décision d'Estimation»). Le Conseil aura le droit, à sa discrétion absolue, d'adopter soit une Décision d'Acceptation soit une Décision d'Estimation et sa décision, quelle qu'elle soit, sera ferme et définitive et engagera toutes les personnes concernées. Le Conseil n'est pas tenu de fournir de raison pour la décision prise.

11.5 Si le Conseil doit prendre une Décision d'Estimation au regard de toute Notification de Transfert, les dispositions de l'Article 12 devront prendre effet, conformément à ladite Notification de Transfert.

11.6 Si le Conseil doit prendre une Décision d'Acceptation suite à toute Notification de Transfert, alors les dispositions des paragraphes suivants de cet Article 11 devront prendre effet à l'égard de ladite Notification de Transfert.

11.7 Si, dans un délai de 14 jours après réception d'une Notification de Transfert le Conseil ne prend aucune Décision ni d'Acceptation ni d'Estimation à l'égard de ladite Notification de Transfert, il sera considéré que la Décision d'Acceptation a été prise conformément à ce qui a été mentionné, et cette Décision d'Acceptation devra donner immédiatement effet aux dispositions des paragraphes suivants du présent Article, selon la Notification de Transfert.

11.8 Dans les cinq jours suivants qu'une Décision d'Acceptation ait été prise, ou considérée comme ayant été prise par le Conseil par rapport à toute Notification de Transfert, le Conseil décidera s'il souhaite que la Société rachète les Actions Achetables. Dans le cas où le Conseil décide que la société va racheter les Actions Achetables, il devra informer

le Vendeur de sa décision et la Société devra procéder audit rachat conformément aux dispositions de rachat contenues à l'Article 7.

11.9 Si dans les cinq jours suivants qu'une Décision d'Acceptation ait été prise, ou considérée comme ayant été prise par le Conseil par rapport à toute Notification de Transfert, le Conseil décide qu'il ne souhaite pas que la Société rachète les Actions Achetables (ou s'il ne prend pas de décision par rapport aux Actions Achetables), le Conseil pourra, à sa discrétion inviter toute autre personne (chacune nommée «Invité») que le Conseil désignera à sa discrétion absolue (que cette ou ces personnes soient des Détenteurs existants ou non de la Société et, si oui, indépendamment du pourcentage d'actions de cette ou ces personnes) à envoyer par écrit leur candidature à la Société dans la période déterminée par le Conseil (inférieure à quatorze jours à compter de l'expiration de la Période d'Application dans ce cas) pour acheter au Prix de Vente le nombre d'Actions Achetables comme mentionné par le Conseil à chacun des Invités.

11.10 L'Article 11.9 est soumis aux conditions de l'article 189 de la Loi dans le sens où aucune Action ne peut être transférée à des non-Détenteur (par exemple à un Invité) à moins que les Détenteurs représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société ne donnent leur accord à un tel transfert en Assemblée Générale.

11.11 Toute candidature à l'achat d'Actions Achetables conformément à chacune des dispositions de cet Article 11 doit être effectuée sur la base qu'elle sera irrévocable, sauf mention contraire écrite du Conseil.

11.12 Si le Vendeur a précisé dans la Notification de Transfert qu'à moins que l'ensemble des Actions Achetables n'aient été vendues par la Société conformément au présent Article, aucune ne devrait être vendue, alors le Conseil ne doit procéder à aucune attribution basée sur quelque candidature que ce soit, conformément à l'Article 11, sauf si le total desdites candidatures et/ou achats est égal à l'ensemble des Actions Achetables.

11.13 Sujet à ce qui précède, le Conseil pourra attribuer les actions achetables allouées aux Invités conformément à un et en conformité avec les dispositions de l'article 11.9 à condition, toujours que l'obligation qu'aucune action ne peut être transférée à des personnes non titulaires (par exemple à un Invité), à moins que les détenteurs représentant au moins trois quarts du capital social de la société donnent leur accord à un tel transfert lors d'une assemblée générale.

11.14 Immédiatement après toute attribution conforme aux dispositions précédentes de cet Article 11, la Société doit informer desdites attributions le Vendeur et toutes les personnes à qui les Actions Achetables (ou un certain nombre d'entre elles) ont été allouées (chacun un «Acquéreur»), et ladite notification doit mentionner le lieu et la date (supérieure à sept jours et inférieure à vingt et un jours après la date de notification) à laquelle la vente des actions ainsi allouées sera effective.

11.15 Dans le cas d'une attribution des actions conformément aux précédentes dispositions de cet Article 11, le paiement devra être effectué selon le Prix de Vente en fonction de chaque Action Achetable une fois la vente et l'achat effectués conformément aux dispositions de l'Article 11.16.

11.16 Le Vendeur ne doit pas être tenu de transférer les Actions comprises dans une Notification d'Attribution aux Acquéreurs ci-nommés au lieu et à la date spécifiés et, si le Vendeur doit omettre de le faire, l'actuel Président du Conseil (ou toute autre personne nommée par le Conseil à cet effet) est réputée avoir été nommé agent du Vendeur dotés des pleins pouvoirs afin d'exécuter, finaliser et délivrer, au nom et pour le compte du Vendeur, les transferts desdites Actions Achetables aux Acquéreurs en échange du paiement à la Société du Prix de Vente correspondant à chacune de ces Actions Achetables. Chaque Acquéreur, suite au paiement à la Société du montant correspondant à chacune des Actions Achetables ainsi transférées audit Acquéreur, sera supposé avoir reçu quittance dudit paiement et, suite à l'exécution et à la délivrance desdits transferts, chacun desdits Acquéreurs pourra insister afin que son nom soit inscrit au Registre comme étant le Détenteur desdites Actions Achetables qui lui auront été transmises. En conformité avec le présent paragraphe, la Société devra immédiatement verser le montant perçu au Vendeur ou si, de l'avis du Conseil, il n'est pas raisonnablement possible de le faire à ce moment-là, de verser ledit montant sur un compte bancaire indépendant ouvert au nom de la Société, laquelle détiendra ce montant pour le compte du Vendeur.

11.17 Si le Conseil n'a pas en sa possession l'ensemble des Actions incluses dans la Notification de Transfert, conformément aux dispositions précédentes du présent Article 11, il devra immédiatement en informer le Vendeur et, pendant la période de quatre-vingt-dix jours suivant l'expédition d'une telle notification, le Vendeur, sous réserve de l'Article 10.1, aura la liberté de transférer à quiconque et à n'importe quel prix (ne pouvant être inférieur au Prix de Vente) toute Action non attribuée par le Conseil dans une Notification d'Attribution.

11.18 Tout rachat d'Actions par la Société ne sera pas soumis aux dispositions du présent Article 11 ou de l'Article 12.

11.19 Nonobstant les dispositions précédentes de cet Article 11, sous réserve de la réception d'un accord écrit préalable d'une majorité des Détenteurs représentant au moins 75 pour cent de la valeur nominale de la totalité du capital social émis à un moment précis, le Conseil peut, à son entière discrétion et à tout moment, annuler ou suspendre tout ou partie des dispositions de cet Article 11, que ce soit par rapport à un transfert particulier ou une catégorie de transferts d'Actions ou, de manière générale, comme le Conseil l'estime nécessaire.

12. Art. 12. Évaluations des actions.

12.1 Si, conformément aux dispositions de l'Article 11.4, le Conseil adopte une Décision d'Estimation concernant une Notification de Transfert, alors les dispositions du présent Article 12 s'appliqueront à ladite Notification de Transfert.

12.2 Le Conseil devra, dans les trois jours qui suivent l'adoption de ladite Décision d'Estimation, et après réception de l'avis d'un Expert nommé conformément aux dispositions de l'Article 12.7, certifier par écrit le montant qui, selon lui, constitue la valeur nette de chaque Action Achetable (la «Valeur Nette») sur la base du fait que chaque Classe d'Actions sera estimée comme ayant la même valeur. Ledit certificat est (sauf en cas d'erreur manifeste) définitif et lie toutes les personnes concernées. Le Conseil devra émettre ledit certificat dans un délai de trente jours suivant la réception par lui de ces instructions.

12.3 Dans les sept jours suivant la certification de la Valeur Nette par le Conseil selon les modalités indiquées ci-dessus (la «Période de Notification»), le Conseil informera par écrit le Vendeur du montant ainsi certifié.

12.4 Si le Prix Stipulé ne dépasse pas 110 pour cent de la Valeur Nette, immédiatement à l'expiration de la Période de Notification les dispositions de l'Article 11.8 et les dispositions suivantes de l'article 11 s'appliqueront à l'égard de ladite Notification de Transfert sur la base que le Prix de Vente par rapport à chacune des Actions Achetales sera le Prix Stipulé, et que le Conseil sera tenu de notifier chaque Détenteur, tel que prévu à l'Article 11.9, dans les trois jours suivant l'expiration de la Période de Notification.

12.5 Si le Prix Stipulé dépasse 110 pour cent de la Valeur Nette, le Vendeur peut, dans un délai de dix jours après expiration de la Période de Notification (la «Période de Révocation»), en adressant une notification écrite au Conseil (une «Notification de Révocation»), révoquer la Notification de Transfert sur l'intégralité (les révocations partielles étant exclues) des Actions Achetales. Dans ce cas le ou les certificat(s) d'Actions Achetales seront retournés au Vendeur. Après l'expiration de la Période de Révocation, la Notification de Transfert ne sera plus révocable, sauf si le Conseil accepte cette révocation (à sa discrétion absolue).

12.6 Si les dispositions de l'Article 12.5 sont applicables et si le Vendeur n'adresse pas de Notification de Révocation au Conseil durant la Période de Révocation, il sera considéré que le Vendeur a accepté que le Prix de Vente de chaque Action Achetales soit sa Valeur Nette certifiée et, immédiatement après l'expiration de la Période de Révocation, les dispositions de l'Article 11.9 et les dispositions suivantes de l'Article 11 s'appliqueront à ladite Notification de Transfert, sur la base du fait que le Prix de Vente de chaque Action Achetale sera la Valeur Nette et que le Conseil sera tenu d'informer chaque Détenteur, comme indiqué dans l'Article 11.9, dans un délai de trois jours suivant l'expiration de la Période de Révocation.

12.7 Aux fins de l'Article 12.2, l'expression «Expert» désigne soit (i) les auditeurs actuels de la Société, ou soit (ii) toute personne ou entité indépendante que le Conseil peut, à sa discrétion absolue, contacter pour obtenir conseil.

Chapitre 3. Administration et Supervision

13. Art. 13. Assemblées générales des actionnaires («Assemblées générales»).

13.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au Siège, soit en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation.

13.3 Les convocations aux Assemblées Générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

13.3.1 soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les Détenteurs sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les Détenteurs déclarés à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

13.3.2 soit seront envoyées, au choix de la Société, uniquement par lettre recommandée à tous les Détenteurs déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

13.4 L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'Article 15 ci-dessous) indiquera également les modifications aux Statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des Détenteurs, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

13.5 Lorsque tous les Détenteurs sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

13.6 Les Assemblées Générales seront présidées par le Président ou un Vice-Président du Conseil (le «Président» ou le «Vice-Président» respectivement) de la Société ou, à défaut, par un Administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun Administrateur n'est présent à la réunion, le Président de la réunion sera élu à la majorité des Détenteurs présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces réunions seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

13.7 Les procès-verbaux de toute Assemblée Générale seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être Détenteur et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un Détenteur présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le Président et le secrétaire uniquement. Les procès-verbaux mentionneront:

13.7.1 qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en bonne et due forme à tous les Détenteurs (ou qu'ils y ont renoncé);

13.7.2 le nombre des Détenteurs présents ou représentés et si l'assemblée a atteint ou non le quorum; et

13.7.3 si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

13.8 Chaque Détenteur d'Actions Ordinaires peut participer au vote en personne ou se faire représenter par un mandataire, qui ne doit pas être un Détenteur d'Actions Ordinaires. Si le Détenteur est une personne morale il peut utiliser un formulaire de procuration délivré par un représentant dûment autorisé.

13.9 Chaque Détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une voix pour chaque Action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des Assemblées Générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Sauf en cas de proposition pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des Détenteurs qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les Détenteurs de la Société, les résolutions des Assemblées Générales Extraordinaires (telles que définies à l'Article 15 ci-dessous) seront prises par les voix de la majorité des Détenteurs représentant les trois-quarts du capital social de la Société conformément à l'article 199 de la Loi.

13.10 Une Assemblée Générale aura atteint son quorum si un Détenteur, le mandataire d'un Détenteur, ou le représentant dûment autorisé d'un Détenteur personne morale, est présent.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée régulièrement constituée représente l'ensemble des Détenteurs de la Société. Les résolutions adoptées par une telle assemblée seront imposables à tous les Détenteurs. L'Assemblée Générale dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'autoriser ou de ratifier tout acte pris ou fait au nom et pour le compte de la Société.

15. Assemblée générale extraordinaire.

15.1 Une Assemblée Générale convoquée afin de modifier les présents Statuts, ou de prendre toute autre mesure qui, selon la Loi ou les présents Statuts, requière une assemblée respectant certaines conditions spécifiques liées à la convocation, au quorum et à la majorité requise par la Loi, est désignée dans les présents Statuts en tant que «Assemblée Générale Extraordinaire». Tout ou partie des dispositions des présents Statuts peut être modifié par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

15.2 Aucune résolution ne peut être adoptée par une Assemblée Générale Extraordinaire en l'absence d'un quorum composé de tant de personnes présentes, chacune étant Détentrice, mandataire d'un Détenteur, ou représentant dûment autorisé d'un Détenteur personne morale, qui ensemble détiennent plus de la moitié des Actions de la Société actuellement émises et en circulation.

16. Art. 16. Assemblées générales par téléconférence, Vidéo conférence ou Equipement de communication similaire.

16.1 Les personnes habilitées à assister à une Assemblée Générale peuvent, à la discrétion du Conseil, participer à une Assemblée Générale par téléconférence, vidéoconférence, ou équipement de communication similaire tel que (i) les Détenteurs assistant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et se parler entre elles, et (iii) les Détenteurs peuvent délibérer correctement, et la participation à une assemblée à l'aide dudit équipement constitue une présence en personne à ladite assemblée.

16.2 S'il apparaît au Président de l'Assemblée Générale que l'équipement de communication n'est plus adapté aux objectifs mentionnés à aux fins visées à l'Article 16.1, le Président peut, sans le consentement de l'assemblée, interrompre ou ajourner l'assemblée.

Chapitre 4. Conseil d'administration

17. Art. 17. Administrateurs.

17.1 La Société est administrée par un ou plusieurs Administrateur qui ne sont pas tenus d'être détenteurs d'actions, et dans le cas où plusieurs Administrateurs sont nommés, ces derniers constituent le Conseil.

17.2 Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée illimitée. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut prendre la décision de nommer un ou plusieurs Administrateurs de classe A et un ou plusieurs Administrateurs de la classe B.

17.3 En cas de vacance d'une place d'Administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat provisoire expirera à la prochaine Assemblée Générale.

18. Art. 18. Président et Vice-présidents. Le Conseil désignera parmi ses membres un Président de la Société. Il peut choisir un ou plusieurs Vice-Présidents. En l'absence du Président, le Conseil sera présidé par un Vice-Président ou, à défaut, par un Administrateur élu par ses pairs présents à la réunion.

19. Art. 19. Réunions du conseil.

19.1 Le Conseil se réunit sur convocation du Président de la Société, d'un Vice-Président ou de deux Administrateurs.

19.2 Un Administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre Administrateur à qui une procuration a été donnée. Un Administrateur prenant part

à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

19.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par fax ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

19.4 En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, fax, ou courriel.

20. Art. 20. Pouvoirs du conseil.

20.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

20.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé aux Assemblées Générales par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

21. Art. 21. Décisions du conseil.

21.1 Les décisions du Conseil sont prises uniquement à la majorité des suffrages exprimés à condition que si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Administrateurs de classe A et un ou plusieurs Administrateurs de classe B, au moins un (1) Administrateur de la classe A (en personne ou par procuration) vote en faveur de la résolution.

21.2 Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion.

21.3 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

21.4 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un Administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

22. Art. 22. Délégation de pouvoirs du conseil d'administration.

22.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des Administrateurs ou à un ou plusieurs Administrateurs, ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des Détenteurs et il peut donner pouvoir à ces comités, Administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

22.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un Administrateur unique en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale est requise.

22.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix des pouvoirs spéciaux.

22.4 La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'un ou l'autre Administrateur ou par la signature individuelle de toute personne ayant des pouvoirs spéciaux pour l'exercice de ces pouvoirs.

22.5 Dans le cas où l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs Administrateurs de la classe A et un ou plusieurs Administrateurs de la classe B, la société est liée à l'égard des tiers par la signature de deux Administrateurs à condition qu'au moins l'un des deux soit Administrateur de la classe A.

23. Art. 23. Intérêts des administrateurs.

23.1 Sous réserve des dispositions de la Loi, et à condition qu'il ait exposé au Conseil la nature et l'étendue de tout intérêt matériel qu'il pourrait avoir, un Administrateur, nonobstant son poste:

23.1.1 peut se constituer partie, ou avoir autrement un intérêt, dans toute transaction ou arrangement avec la Société ou toute filiale ou entreprise associée de la Société ou dans laquelle la Société toute filiale ou entreprise associée de la Société a toute autre forme d'intérêt;

23.1.2 peut-être Administrateur ou autre dirigeant de, ou être employé par, ou se constituer partie dans toute transaction ou accord avec, ou avoir autrement un intérêt dans, tout entité que la Société promeut ou dans laquelle la Société ou filiale ou entreprise associée de la Société a autrement un intérêt; et

23.1.3 ne doit pas, en raison de son poste, rendre des comptes à la Société sur les avantages dont il bénéficie en raison de ses fonctions, de son emploi ou découlant de toute transaction, accord ou intérêt dans une autre entité et il ne pourra être renoncé à aucune transaction ni accord en raison de cet intérêt ou avantage.

23.2 Aucun Administrateur ou futur Administrateur ne peut être disqualifié par son poste pour contracter avec la Société que ce soit en tant que vendeur, acheteur ou autre, et ledit contrat, ou tout autre contrat ou accord passé par ou pour le compte de l'autre société dans laquelle tout Administrateur possède un intérêt quelconque, ne peut être annulé; aucun Administrateur passant ainsi contrat ou ayant un tel intérêt ne doit rendre compte à la Société pour tout profit réalisé par le biais dudit contrat ou accord en raison du poste détenu par ledit Administrateur ou du rapport fiduciaire ainsi établi. La nature de l'intérêt de l'Administrateur doit être déclarée par ledit Administrateur à la réunion du Conseil lors de laquelle la question de la passation du contrat ou de l'accord est examinée pour la première fois, ou, si l'Administrateur n'avait pas à la date de cette réunion d'intérêt dans le contrat ou l'accord proposé, lors de la première réunion du Conseil après que ledit Administrateur ait acquis l'intérêt en question, et dans le cas où un Administrateur acquiert un intérêt dans un contrat ou accord après sa passation, à la première réunion du Conseil après que ledit Administrateur ait acquis cet intérêt.

23.3 Sous réserve des dispositions de la Loi, un Administrateur peut participer à un vote concernant un contrat, une nomination, un accord ou un sujet dans lequel ledit Administrateur possède un intérêt, et il sera compté dans le quorum lors de toute réunion du Conseil ou de l'un de ses comités.

23.4 Aux fins du présent Article 23:

23.4.1 une notification général donnée au Conseil comme quoi un Administrateur est à considérer comme ayant un intérêt, de la nature et de l'étendue décrite dans la notification, dans une transaction ou un accord dans laquelle / lequel une personne déterminée ou une catégorie de personnes déterminées a un intérêt, est considérée être une divulgation établissant qu'un Administrateur a un intérêt dans une transaction de la nature et de l'étendue qui y sont décrites; et

23.4.2 un intérêt dont un Administrateur n'a pas connaissance et dont il est peu raisonnable de s'attendre à ce qu'il en ait connaissance ne doit pas être considéré comme son intérêt.

24. Art. 24. Indemnités et Responsabilités.

24.1 Sous réserve des dispositions de l'article 24.3, chaque Administrateur et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir du Conseil sera de payer à partir des fonds de la Société, contre tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un tel Administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou fait réalisé ou omis par lui en tant qu'Administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller légal de la Société soit d'avis que, si le procès était allé à son terme, l'Administrateur, l'agent, l'employé ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 24.3 dans laquelle il serait impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait que, à la requête de la Société, il agit en tant qu'Administrateur ou agent de toute autre société, dont la Société est directement ou indirectement actionnaire et par rapport à laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses responsabilités, y compris les dépenses de voyage.

24.2 Sous réserve des dispositions de l'article 24.3 aucun Administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre Administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte afin qu'il soit conforme, ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre de toute propriété acquise sur l'ordre du Conseil pour le compte de la Société, ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société sont ou seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite, de l'insolvabilité ou d'un acte fautif de toute personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge.

24.3 Un Administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour raison de perte ou de dommage:

24.3.1 à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave, d'une omission volontaire ou d'une défaillance; ou

24.3.2 dans la limite prévue par la Loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts, à moins que l'Administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'Administrateur notifie ce manquement à la prochaine Assemblée Générale.

24.3.3 Si une partie de l'article 24.1 ou 24.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les Statuts resteront néanmoins valables et exécutoires dans la mesure où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

25. Art. 25. Rémunération des administrateurs. L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, qui seront imputés aux frais généraux.

Chapitre 5. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices

26. Art. 26. Exercice social. L'année fiscale de la société débute le 1^{er} juillet de chaque année et prend fin le 30 juin de l'année suivante exceptée la première année fiscale de la société qui débute à la date de l'incorporation de la société et prend fin le 30 juin 2013.

27. Art. 27. Situation financière.

27.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

27.2 Les bilans et comptes de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

28. Art. 28. Approbation des comptes.

28.1 Le rapport des Administrateurs sera présenté à l'Assemblée Générale Annuelle qui examinera et, s'il elle l'estime approprié, adoptera le bilan et le compte de profits et pertes.

28.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale peut, par vote séparé, donner décharge aux Administrateurs de toute responsabilité vis-à-vis de la Société pour toute perte ou dommage résultant de

ou relatifs à des actes ou omissions faites par les Administrateurs en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient aucune d'omission ni information fausse ou erronée sur la situation réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec les présents Statuts sauf si les notifications de convocation en faisaient expressément mention.

29. Art. 29. Affectation des bénéfices.

29.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux, frais de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

29.2 Du bénéfice net sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'Assemblée Générale Annuelle sur proposition du Conseil.

29.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve et de provisions, et la détermination du produit à reporter.

29.4 Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société peut déclarer des dividendes en Assemblée Générale conformément aux droits respectifs des Détenteurs, mais aucun dividende ne doit dépasser le montant recommandé par le Conseil.

29.5 Aux fins de l'Article 29.4, le Conseil peut, comme il le jugera approprié dans sa discrétion absolue, recommander qu'un dividende soit déclaré par la Société par rapport à une Classe particulière ou des Classes d'Actions ou en relation à toutes les Classes d'Actions et à des taux différents pour chaque Classe d'Action, toujours à la condition que toutes les Actions au sein d'une même Classe aient un rang égal par rapport aux dividendes.

29.6 Tout dividende distribué sera payé au lieu et au moment fixé par le Conseil. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil à verser des dividendes dans n'importe quelle devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie du paiement effectif.

30. Art. 30. Dividendes intérimaires.

30.1 Le Conseil peut déclarer et payer des dividendes intérimaires s'il lui semble qu'ils se justifient par les profits de la Société disponibles à la distribution. Si le capital social est divisé en différentes classes, le Conseil peut déclarer et payer des dividendes intérimaires sur les Actions conférant des droits différés ou non-préférentiels en lien avec des dividendes ainsi que sur les Actions conférant des droits préférentiels en lien avec des dividendes, mais toujours sous réserve des restrictions en vigueur (que ce soit légalement, en vertu de ces Statuts, selon les conditions d'émission des Actions ou selon tout accord dont la Société est partie, ou autre) en rapport avec l'application, ou la priorité d'application, des bénéfices de la Société disponibles pour distribution, ou à la déclaration ou, le cas échéant, le paiement de dividendes par la Société. Sous réserve de ce qui précède, le Conseil peut également payer, à des intervalles déterminés par lui, tout dividende payable à taux fixe s'il lui semble que les bénéfices disponibles pour distribution justifient ledit paiement. Dans la mesure où le Conseil agit de bonne foi, il n'encourt aucune responsabilité à l'égard des Détenteurs d'actions conférant des droits préférentiels pour toute perte pouvant être subie du fait du paiement légal de dividende intérimaire sur des actions ayant des droits différés ou non-préférentiels.

30.2 Aux fins de l'Article 31.1, le Conseil peut, s'il le juge approprié dans son absolue discrétion, déclarer et payer un dividende en rapport avec une Classe spécifique ou des Classes spécifiques d'Actions ou en rapport avec toutes les Classes d'Actions, toujours à la condition que toutes les Actions au sein d'une même Classe aient un rang égal par rapport aux dividendes.

Chapitre 6. Dissolution et Liquidation

31. Art. 31. Dissolution. L'Assemblée Générale Extraordinaire (tel que définie à l'Article 15) peut à tout moment décider de dissoudre la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les actifs de la Société et de régler son passif. De l'actif net résultant de la liquidation des actifs et du règlement du passif, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des Actions libérées et non encore rachetées.

Chapitre 7. Général

32. Art. 32. Dispositions légales. La Loi s'appliquera partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2013.

Souscription et Paiement

La Société ayant été ainsi constituée, Victoria Management Services S.A. a entrepris de souscrire aux Actions suivantes, toutes entièrement libérées:

1.250 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;

1.250 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;

- 1.250 Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe E d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe F d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe G d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe H d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe I d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune;
- 1.250 Actions Ordinaires de Classe J d'une valeur nominale d'un Euro (1 €) chacune.

Toutes les actions précitées ont été libérées comme dûment déclaré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) est à la libre disposition de la société.

Estimation des frais de formation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Réunion constitutive

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Que le nombre d'Administrateurs est fixé à deux;
2. Est appelé à la fonction d'Administrateur de classe A pour une durée indéterminée:
M. Hermanus TROSKIE, ayant son adresse professionnelle à 58 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg
Est appelé à la fonction d'Administrateur de classe B pour une durée indéterminée:
M. William Oliver Houghton FRY ayant son adresse à 18 avenue Kleber, 75116, France
2. Que le siège social de la Société est fixé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009178/1295.

(130010354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

ACE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 114.346.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant de Catégorie B à savoir:
M. Daniel Peeters
 2. Le gérant suivant est nommé en Catégorie B en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:
M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
 - Le conseil de Gérance se compose comme suit:
M. Dominique Prince - Catégorie A
M. Emmanuel Vander Stichele - Catégorie B
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013014170/21.

(130017041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Alba Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.426.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 7 janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Alba Properties S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 27 juin 2018.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 27 juin 2018.
- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 27 juin 2018.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 27 juin 2018.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 27 juin 2018.
- L'adresse professionnelle de:
 - * Mr. Christian BÜHLMANN, Administrateur
 - * Mr. Alexandre TASKIRAN, Administrateur
 - * du Commissaire aux Comptes Trustconsult Luxembourg S.A.
 est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israel)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALBA PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014179/29.

(130016713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Accountis S.A., Société Anonyme,
(anc. SV Fund Services S.A.).**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 146.381.

—
Rectificatif au dépôt L120095705 du 11/06/2012

Le bilan rectifié au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014169/11.

(130017274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

ABC Heritage Assets Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 133.296.

—
La version abrégée des comptes au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013014165/11.

(130017321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Wonlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 147.778.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013014027/11.

(130015811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Luxind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 12, rue Theodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 147.561.

Il a été décidé que le siège social de la société a été transféré de 17, Rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg vers 12, Rue Theodore Eberhard L-1452 Luxembourg.

L'adresse de M. Paul Comrie, associé et gérant de la société, a également été transféré vers 12, Rue Theodore Eberhard L-1452 Luxembourg

Luxembourg, le 25/01/2013.

Paul Comrie.

Référence de publication: 2013014116/12.

(130016531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Jardicoop S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 87.855.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 janvier 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Fons MANGEN, Jean-Hugues ANTOINE et Madame Carine REUTER-BONERT et a décidé de nommer en leur remplacement pour une durée de 6 ans, Mesdames Sylvie THEISEN, Adele DI IULIO et Caterina SCOTTI, demeurant toutes professionnellement au 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

D'autre part, l'assemblée a décidé de conférer pour une durée de 6 ans la fonction d'administrateur-délégué à Madame Sylvie THEISEN.

Suite à ces décisions le conseil d'administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est composé comme suit:

- THEISEN Sylvie, demeurant professionnellement au 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Administrateur-délégué
- DI IULIO Adele, demeurant professionnellement au 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg
- SCOTTI Caterina, demeurant professionnellement au 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler la mandat du commissaire aux comptes de M. Dominique MAQUA et a décidé de nommer en son remplacement pour une durée de 6 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2019 la société D.S. CORPORATION S.A., avec siège social au 2bis rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Siège social

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 2bis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Référence de publication: 2013014487/29.

(130017183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Packaging and Logistics Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.851.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 janvier 2013

Le siège social est transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 LUXEMBOURG au 3, rue Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013014120/13.

(130016338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Hesper Grund und Boden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014450/9.

(130016790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

House Technic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 9, Cité Am Stellpad.

R.C.S. Luxembourg B 95.441.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014451/9.

(130016804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

HTC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014452/9.

(130016865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Invescom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.492.902,11.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.484.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014462/9.

(130016764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Kibu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014497/9.

(130016760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Kalinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014496/9.

(130016761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

ICGRedStone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.244.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Michel van Krimpen

Manager

Référence de publication: 2013014465/12.

(130017342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

International Télécommunications Know How S.A., en abrégé I.T.K.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 2B, rue Neiewee.

R.C.S. Luxembourg B 68.342.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014461/14.

(130017135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Ambi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 174.340.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Ambi Group S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment détenir des marques et brevets.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier mardi du mois de mai à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée

Trente et un mille actions 31.000

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que ladite somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Henri REITER, né à Luxembourg, le 30 avril 1962, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

c) Madame Annette SCHROEDER, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/249. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009098/127.

(130010395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

H B M S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.091.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014442/9.

(130016533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 18 janvier 2013

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'Administrateur de 3 à 4.

L'Assemblée nomme Monsieur Claude Weber demeurant professionnellement 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité d'Administrateur. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014215/16.

(130016798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Atos Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 janvier 2013

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012

- Monsieur Patrick GYSELING, demeurant 9, Wielewaalsnest à B-1820 Steenokkerzeel (Belgique).

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- DELOITTE AUDIT, sise au 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014216/16.

(130016490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

L'adresse professionnelle du Délégué à la gestion journalière, Frédéric KEMP, a changé et se trouve à présent au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014163/12.

(130017080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

V.I.M. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6562 Echternach, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 294.

Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire - Modification des statuts du 21 janvier 2013.

Les soussignés

1. - Madame Mélanie Christine SCHILTZ, gérante de sociétés, née à Echternach, le 30 avril 1941, demeurant à L-6562 Echternach, 7, route de Luxembourg, Lauterborn

2. - Madame Vanina GALLO, graphiste, née à Luxembourg le 23 mai 1966, demeurant à F-75015, Paris 9 rue de la Convention, et

3. - Madame Isabelle GALLO, avocat, née à Luxembourg le 9 décembre 1968, demeurant à 6471 Tierra Catalina Apt. 72 Tucson, Arizona AZ 85718 Etats-Unis d'Amérique,

Lesquelles comparantes, agissant comme ci-avant et comme seules et uniques associées de la société civile immobilière société civile immobilière "V.I.M. S.C.I.", ayant son siège social à Luxembourg, 18, Avenue Guillaume, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section E numéro 294,

déclarent et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité de voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts d'intérêts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de la société a été converti de 1.000.000,- LUF (un million de francs luxembourgeois) en 24.789,35 EUR (vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros), et d'augmentant le capital social à 25.000,00- EUR (vingt-cinq mille euros) par versement en caisse de 210,65 EUR (deux cent dix virgule soixante-cinq euros).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des parts d'intérêts à 250,00-EUR (deux cent cinquante euros) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions précédentes, de modifier l'article six (6) des statuts de la société est modifié comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 25.000,00- EUR (vingt-cinq mille euros), divisé en cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de 250,00- EUR (deux cent cinquante euros) chacune, détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts d'intérêts
1.- Madame Mélanie Christine SCHILTZ, préqualifiée	10
2.- Madame Vanina GALLO, préqualifiée	45
3.- Madame Isabelle GALLO, préqualifiée	45
Total: cent parts d'intérêts	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés.

Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.»

Sixième résolution

L'assemblée générale constate qu'il y a lieu de mettre à jour les adresses des associés, notamment celle de:

- Madame Mélanie Christine SCHILTZ, demeurant actuellement à L-6562 Echternach, 7, route de Luxembourg, Lauterborn, et

Madame Isabelle GALLO, demeurant actuellement à 6471 Tierra Catalina Apt. 72 Tucson, Arizona AZ 85718 Etats-Unis d'Amérique.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-6562 Echternach, 7, route de Luxembourg, Lauterborn et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune d'Echternach.»

Huitième résolution

L'assemblée confirme pour une durée indéterminée à la fonction de gérante unique:

Madame Mélanie Christine SCHILTZ, gérante de sociétés, née à Echternach, le 30 avril 1941, demeurant à L-6562 Echternach, 7, route de Luxembourg, Lauterborn, laquelle dispose de tous pouvoirs d'engager à la société par sa seule signature, y compris le pouvoir d'acquérir et de vendre des immeubles, ainsi que pour constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011243/64.

(130012759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Alliance Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.975.

Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de votre société et ce avec effet au 24 janvier 2013 et je vous prie de procéder aux publications légales nécessaires endéans les meilleurs délais.

I hereby tender my resignation from my mandate as a director of your company, with effect at January 24th, 2013. I kindly ask you to and to proceed with the necessary legal publication as soon as possible.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Eric LECLERC.

Référence de publication: 2013014182/12.

(130017119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Aral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 5.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 22 juin 2012 que:

1) La société Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH - 7, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg No B47771, est nommée en tant que réviseur d'Entreprises externe agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par mandat

Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013014209/16.

(130016616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Alliance Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.975.

Par la présente, je vous remets ma démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce avec effet au 24 janvier 2013 et je vous prie de procéder aux publications légales nécessaires endéans les meilleurs délais.

I hereby tender my resignation from my mandate as statutory auditor of your company, with effect at January 24th, 2013. I kindly ask you to and to proceed with the necessary legal publication as soon as possible.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pascal FABECK.

Référence de publication: 2013014183/12.

(130017119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Five and Fifth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.048.

EXTRAIT

En date du 11 janvier 2013:

- La nomination de Mr Paolo Giacometti, né le 28 avril 1968 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au N°8 Galleria de' Christoforis, 20122 Milan (Italie), comme gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014390/14.

(130016562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Baltic Enviro Greenergies Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.284.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Baltic Enviro Greenergies Advisors**Société anonyme**Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013014222/13.

(130016675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Aurfer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.673.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2013 que Monsieur Bertrand MICHAUD, né le 21 novembre 1961 à Paris (France) et demeurant à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Vincent WILLEMS, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

En outre, suite à un changement d'adresse, il est à noter que Monsieur Roberto DE LUCA est désormais domicilié au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2013014219/16.

(130016839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Au Plaisir de Vivre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 143, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 118.889.

Le Bilan au 1^{er} Janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014218/10.

(130016869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AGORA-Wash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 80.

R.C.S. Luxembourg B 172.965.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 24 Janvier 2013, Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de L-9684 Schimpach, 110A, Maison à L-9956Hachiville, Maison 80

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour AGORA-wash S.A.

Fernand SASSEL

Administrateur

Référence de publication: 2013014178/15.

(130016503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Alliance Patrimoniale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.975.

—
Par la présente, je vous remets ma démission comme administrateur de votre société et ce avec effet au 24 janvier 2013 et je vous prie de procéder aux publications légales nécessaires endéans les meilleurs délais.

I hereby tender my resignation from my mandate as a director of your company, with effect at January 24th, 2013. I kindly ask you to and to proceed with the necessary legal publication as soon as possible.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Martine KAPP.

Référence de publication: 2013014181/12.

(130017119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Aral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 5.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Par mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2013014210/12.

(130016617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Atelier Graphique Bizart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 53A, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 63.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de Atelier Graphique Bizart S.à.r.l. tenue le 3 janvier 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

Il résulte d'une décision de l'associée unique que le siège social de la société est transféré de L - 1331 Luxembourg, 49 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L - 1631 Luxembourg, 53A rue Glesener.

Pour extrait sincère et conforme

La gérante

Référence de publication: 2013014214/13.

(130016934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

HAEK Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F.-J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 108.161.

Auszug aus dem Protokoll der Geschäftsführung vom 15. September 2010

Am 15. September 2010 um 15:00 Uhr fand am Gesellschaftssitz obiger Gesellschaft eine Geschäftsführersitzung statt.

Die Geschäftsführung nimmt die Umfirmierung des Gesellschafters M.M.Warburg-LuxInvest S.A. zum 01.10.2010 in WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. zur Kenntnis.

Es handelt sich dabei um eine reine Namensänderung, die über den Wechsel des Firmennamens hinaus keinerlei Folgen hat.

Luxembourg, den 25. Januar 2013.

Im Auftrag WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A

Zentralverwaltung

Unterschriften

Référence de publication: 2013014448/17.

(130016921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Begyval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 69.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014239/10.

(130016695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Belenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.859.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société BELENOS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour BELENOS S.A.

Référence de publication: 2013014242/13.

(130017226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Barbieri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.008.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013014237/12.

(130016730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Slovenia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 222.758.404,10.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.882.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2012

En date du 18 décembre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Géraldine SCHMIT de son mandat de gérant BROADBAND INVESTMENTS et de son mandat de Président du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Antonio LONGO, gérant
- Monsieur Alan DUNDON, gérant BROADBAND INVESTMENTS
- Monsieur Frédéric SALVADORE, gérant BROADBAND INVESTMENTS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Slovenia Broadband S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013014664/19.

(130016676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Samora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 114.768.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 décembre 2012 a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- L'assemblée décide d'approuver que Samora S.A. n'a pas de créances impayées.
- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on 28th December 2012:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- The general meeting resolved that Samora S.A. has no debts.
- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Référence de publication: 2013014657/21.

(130016849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Samsonite IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 114.115.900,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.735.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 Décembre 2012.

En date du 28 décembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé de ne pas renouveler le mandat de KPMG Audit Sarl en tant que réviseur d'entreprises agréée et de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B149.133 en tant que réviseur d'entreprises agréée, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013014658/18.

(130017141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

S.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.366.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2013 que:

La société SER.COM S.à r.l., B117942 société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L – 1331 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société Autonome de révision SA.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014656/15.

(130016986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.049.

EXTRAIT

En date du 11 janvier 2013:

- La nomination de Mr Paolo Giacometti; né le 28 avril 1968 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au N°8 Galleria de' Christoforis, 20122 Milan (Italie); comme gérant de la Société est acceptée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014663/14.

(130016563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Spirits International B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 123.481.

—
EXTRAIT

Par des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 janvier 2013, il a été décidé de changer le siège social de la Société anciennement située au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg à l'adresse suivante:

- 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Janvier 2013.

Pour Spirits International B.V.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014665/18.

(130016872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Structured Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.669.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentliche Generalversammlung die am 22. Januar 2013 in Luxembourg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Structured Solutions für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Bettina Pölking (stellvertretende Verwaltungsratsvorsitzende)
- Steffen Scheuble (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à.r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Structured Solutions bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Structured Solutions für das am 30. September 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Januar 2013.

Für Structured Solutions

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2013014666/22.

(130017197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Interbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.242.

—
Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014478/14.

(130017133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

IFYS I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.367.

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 11/12/2012

Après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de monsieur Daniel Kranz avec effet immédiat au 31 décembre 2012.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer monsieur Nico Léon Bindels, né le 21 octobre 1949 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant 8, Cité Jean Souvignier, L-7792 BISSEN avec effet immédiat au 1^{er} janvier 2013 pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 clôturant les comptes financiers de 2015.

Troisième résolution

Suite à la démission de la société Fidewa-Clar, le Conseil d'Administration décide de nommer monsieur Robert Zahren, né le 7 août 1965 à Luxembourg, demeurant au 1 rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig, en tant que commissaire aux comptes de la société pour un mandat avec effet immédiat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 clôturant les comptes financiers de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013014470/24.

(130017247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

Veillez être informé que M. Artur Sienczewski, né le 18 Mai 1986 à Paris et résidant au 7 m, Ulica Chopina, 4000-559 Varsovie, Pologne a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 23 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

LX Alpha S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013014527/16.

(130017167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.804,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

Veillez être informé que M. Artur Sienczewski, né le 18 Mai 1986 à Paris et résidant au 7 m, jenni, 4000-559 Varsovie, Pologne a été nommé gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

LX Beta S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2013014528/15.

(130017168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Lireto Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.464.

Le Conseil d'Administration prend acte du changement de forme sociale, de la société SOFICOLE EXPLOITATIE-MAATSCHAPPIJ B.V., avec siège social au 7, Boelelaan, NL-1083 HJ AMSTERDAM, Pays-Bas, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de LIRETO INVEST S.A et représentée par Monsieur Franck Allard, de NV en BV.

Luxembourg, le 25 Janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

LIRETO INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013014522/14.

(130017097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Maleta Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.194.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2011, acte publié au Mémorial C no 2246

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maleta Holding S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014531/14.

(130016659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Iridium Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.644.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIDIUM FINANCES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013014483/11.

(130016956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 89.060.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2012

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le mandat d'administrateur de la catégorie A de Monsieur Patrick KOEHNEN, demeurant professionnellement 5 Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 Bettembourg, est renouvelé et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de la catégorie A de Monsieur Jean DI CATO, demeurant 4, Rue du Moulin à L - 9126 Schieren n'est pas renouvelé. Monsieur Daniel SIEBENALLER, demeurant 103 rue Principale L - 5367 Schuttrange, le remplace. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de la catégorie B de Monsieur Pol FABER, demeurant professionnellement 5 Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 Bettembourg, est renouvelé et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de la catégorie B de Monsieur Fernand HEMMEN, demeurant 96, Rue du Kiem à L - 8030 Strassen n'est pas renouvelé. Monsieur Jean FEYEREISEN, demeurant 2 Place de Strasbourg L- 2562 Luxembourg, le remplace. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno RENDERS, demeurant professionnellement 5 Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 Bettembourg, est renouvelé et expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Le mandat de réviseur de Monsieur Marcel SAUBER est renouvelé et expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2013.

Luxembourg, le 28-01-2013.

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013014457/30.

(130016997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Stele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.815.

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise dénommée «nom de la société» ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, BVD du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.815.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 1^{er} janvier 2005 publié au mémorial C numéro 587 du 21 mars 2006.

La société a un capital social actuel de 1.000.000,- Euros (un million) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de 100,- Euros (cent) chacune.

L'assemblée est présidée par Mme Emmanuelle BRULE, employée.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Melle Marilyn KRECKÉ, employée.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Emmanuelle BRULE, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront partiellement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 10.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, la société CoPROcess S.A., ayant son siège social à 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé à la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à approximativement EUR 1200.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Brulé, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57543. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007349/62.

(130007633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Melf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 170.915.

Il résulte des résolutions adoptées le 15 janvier 2013 par l'associé unique de la Société que la personne suivante a été nommée avec effet au 15 janvier 2013, pour une durée indéterminée au poste décrit ci-dessous:

- Mr. Louis Hanover, ayant son adresse professionnelle au 1 Bryant Park, 38th étage, New York, 10036, Etats-Unis d'Amérique et né le 2 Novembre 1965, au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de Classe A;

Il résulte des mêmes résolutions adoptées le 15 janvier 2013 par l'associé unique de la Société que:

- Mr. Rabinowitz est révoqué de son poste de Gérant de Classe A avec effet au 15 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014556/16.

(130016725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.
